



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2276

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipements en faveur de 5 établissements

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2276**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipements en faveur de 5 établissements**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées

Les délibérations de mars 2006 et juillet 2008 adoptées par l'assemblée départementale du Rhône (délibération initiale de février 2000) ont prévu la possibilité d'allouer une aide à l'investissement de 3 050 € par lit (ou place d'accueil de jour) habilité à l'aide sociale, en faveur des établissements signataires d'une convention tripartite et ce, pour des travaux visant à améliorer les conditions de vie des résidents (réhabilitation, reconstruction ou mise en sécurité), ainsi que pour la création de places d'accueil de jour.

Les établissements pour personnes âgées entreprennent régulièrement des travaux de réhabilitation, de rénovation ou reconstruction, dont le financement doit être formalisé par un plan pluriannuel d'investissement, soumis réglementairement à l'approbation de la Métropole de Lyon, selon l'article R 314-20 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui prévoit que "les programmes d'investissement et leurs plans de financement ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, doivent être approuvés par l'autorité de tarification". Cette approbation est une condition préalable à la prise en compte des surcoûts du projet dans le budget des établissements habilités à l'aide sociale uniquement.

La subvention d'investissement est sollicitée par les établissements habilités totalement ou partiellement à l'aide sociale, à l'occasion de l'étude des plans pluriannuels d'investissement (PPI) réceptionnés par les services.

La subvention est versée sur production des factures correspondant aux travaux mentionnés dans la délibération.

L'octroi et le versement des aides à l'investissement fait l'objet d'un phasage budgétaire via un plan de classement proposé priorisé par la nature des travaux et leur ordre d'achèvement.

Un dispositif rénové du mécanisme de l'aide à l'investissement, caractérisé par une extension de son périmètre et par un renforcement des conditions d'attribution, est en cours de finalisation. S'inscrivant par essence dans le cadre du projet métropolitain des solidarités, le mécanisme sera présenté au Conseil postérieurement à l'adoption de celui-ci.

II - Présentation des projets

Sur différents projets, un engagement de principe avait été pris par le Conseil général du Rhône. Ainsi que cela vous a été proposé en 2015, le respect de ces engagements semble opportun. Par ailleurs, d'autres opérations, étudiées par la Métropole, ont conduit à l'application des délibérations précitées. Pour 2017, un plan de classement composé de subventions à 5 établissements pour un montant global de 567 584,36 € vous est proposé.

a) - La Solidage

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "la Solidage" est un établissement associatif totalement habilité à l'aide sociale, ouvert en 1997, d'une capacité autorisée de 80 lits et situé à Vénissieux. Géré par l'Union mutualiste de gestion des établissements du Grand Lyon (UMGEGL) intégré à la Mutualité du Rhône, sa direction est commune avec la clinique mutualiste "Les Portes du Sud" située à proximité.

L'établissement a entrepris un plan pluriannuel de réfection des chambres de la structure en 2012. 50 chambres ont donné lieu à un dossier de plan pluriannuel d'investissement déposé le 7 mai 2015 pour financer l'opération de rénovation.

Le coût de l'opération s'élève à 47 871 €, financés pour 9 574,64 € en autofinancement et pour 38 296,36 € via une subvention de la Métropole.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage maximum de subvention de 80 % du coût de l'opération (soit près de 13 lits x 3 050 €).

La subvention sera versée à l'établissement La Solidage - Avenue du 11 Novembre 1918 - 69200 Vénissieux.

b) - Albert Morlot

L'EHPAD Albert Morlot est un établissement privé associatif de 80 lits, entièrement habilité à l'aide sociale, situé à Décines Charpieu. Il est géré par l'association Albert Morlot.

Au regard du nombre de 65 places installées au moment de la demande, l'établissement peut prétendre à 65 x 3 050 € soit un total de 198 250 € de subvention d'investissement. L'opération d'investissement d'un coût de 10 866 782 € concerne la reconstruction totale à Décines Charpieu (ancien site à Lyon 9°) et une extension de 15 lits (passage de 65 à 80).

La subvention sera versée à l'établissement Albert Morlot - 2 rue Nicolas Copernic CP 405 - 69150 Décines Charpieu.

c) - Vilanova

L'EHPAD Vilanova est un établissement privé associatif de 106 lits d'hébergement permanent et 2 lits d'hébergement temporaire. La totalité de la capacité d'accueil de l'établissement est habilitée à l'aide sociale. Il est géré par l'Association chrétienne de service aux handicapés (ACSH).

L'accord de principe concernant l'octroi de la subvention d'investissement a été formulé alors que l'établissement ne comptait que 49 lits, et pour un montant inférieur au plafond fixé par le dispositif (3 050 € par lit habilité). Ainsi, pour un coût total de 14 400 000 €, l'opération est financée pour 10 400 000 € par emprunt, 2 000 000 € par autofinancement, 1 200 000 € par une subvention de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 750 000 € par une subvention de l'Association générale des institutions de retraite des cadres et l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés -AGIRC-ARRCO) et enfin 140 000 € par une subvention de la Métropole. Cette opération consiste en la construction d'un nouvel EHPAD de 108 lits, sur la Commune de Corbas, afin de regrouper 3 structures aujourd'hui éloignées, d'une capacité respective de 49, 33 et 26 lits.

La subvention sera versée à l'association gestionnaire ACSH - 20, chemin de Grange Blanche - 69960 Corbas.

d) - Thérèse Couderc

L'EHPAD Thérèse Couderc est un établissement privé associatif de 40 lits situé à Lyon 5°, entièrement habilité à l'aide sociale. Il est géré par l'association Les Amis de Notre-Dame du Cénacle de Lyon.

Au regard du nombre de 40 places habilitées, l'établissement peut prétendre à 40 x 3 050 € soit un total de 122 000 € de subvention d'investissement. La subvention sollicitée pour un montant de 38 538 €, correspond au solde disponible pour l'établissement, celui-ci ayant déjà bénéficié par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0390 en date du 29 juin 2015, d'une première aide à hauteur de 83 462 €. L'opération d'investissement a pour objet la finalisation de la mise en sécurité de l'établissement.

Le coût global de l'opération s'élève à 71 130,50 €

L'aide à l'investissement sera versée à l'établissement Thérèse Couderc - 3 place du Cénacle – Lyon 5°.

f) - Le Domaine de la Chaux

L'EHPAD "Le Domaine de la Chaux" est issue de la fusion administrative de 2 EHPAD préexistants, Les Albizias (80 lits d'EHPAD) et l'Orangerie (24 lits d'EHPAD). C'est un établissement privé associatif géré par la Croix Rouge Française, sur la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or. D'une capacité de 104 lits, l'établissement est partiellement habilité à l'aide sociale, à hauteur de 50 lits.

L'opération travaux concernée est relative à la construction d'un nouveau bâtiment permettant de transférer la pleine capacité des 2 anciennes structures, Les Albizias et L'Orangerie. Au regard du nombre de 50 places habilitées, l'établissement peut prétendre à 50 x 3 050 € soit un total de 152 500 € de subvention d'investissement

Le coût total des travaux s'élève à 12 000 000 € financés pour 10 600 000 € par emprunt, 1 200 000 € par une subvention CNSA et 152 500 € par la subvention de la Métropole.

L'aide à l'investissement sera versée à l'EHPAD Le Domaine de la Chaux - Croix Rouge Française - 25 chemin de Champlong - 69450 Saint Cyr au Mont d'Or.

III - Proposition

Il est proposé au Conseil d'adopter ces 5 propositions de subventionnement à hauteur de 567 584,36 € et d'autoriser monsieur le Président à signer les conventions de versement, dont le modèle a été validé par le Conseil lors de sa réunion du 29 juin 2015, avec les établissements concernés ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 567 584,36 € répartis comme suit :

- 38 296,36 € à l'établissement d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD) La Solidage (Vénissieux) pour des travaux de réfection des chambres des résidents,
- 198 250 € à l'EHPAD Albert Morlot (Décines Charpieu) pour la reconstruction de l'établissement,
- 140 000 € à l'Association chrétienne de service aux handicapés (Corbas) pour le regroupement de 3 établissements au sein d'un nouveau bâtiment,
- 38 538 € à l'EHPAD Thérèse Couderc (Lyon 5°) pour des travaux de mise en sécurité,
- 152 500 € à l'EHPAD Le Domaine de la Chaux (Saint Cyr au Mont d'Or) pour le regroupement des 3 bâtiments présents sur le site au sein d'une nouvelle emprise.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les conventions de versement avec lesdits établissements.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale n° 37 - Personnes âgées - individualisée sur l'opération n° 0P37O3631A pour un montant de 567 584,36 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé en section d'investissement sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 20422 - fonction 423.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.